

COMMUNE DE ROSET-FLUANS
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

du 22 Février 2018

PRESENTS : Tous sauf Jérémy PASTEUR, Christophe GESLOT, Gérard MARTIN.

M. Louis MARTIN a été nommé **secrétaire de séance**.

Ouverture de séance 20 H 30

DELIBERATION N° 1 : ATTRIBUTION DU LOGEMENT SITUE AU 6C RUE DES SAULNIERS

Mme Couette Josette présente les dossiers déposés en mairie pour l'attribution du logement sis 6C rue des Saulniers.

Cinq dossiers ont été déposés. La commission bâtiments s'est réunie le 21-02-2018 afin d'étudier les cinq dossiers.

Un tableau comparatif des demandes est remis à chaque membre du Conseil suivant les critères retenus par la commission bâtiments.

Après en avoir débattu, les membres du Conseil procèdent au choix du candidat retenu par vote à bulletin secret. Les résultats sont les suivants :

- Louis SCHIRMANN : 6 voix
- Stéphane ARCIS : 1 voix
- 1 bulletin blanc

Le conseil municipal décide d'attribuer le logement à M. Louis SCHIRMANN.

La location prend effet à compter du 17 mars 2017 moyennant un loyer mensuel de 402 €. Le montant du loyer ainsi fixé sera révisé chaque année, le 1er juillet, en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE. (la valeur de référence correspond à l'indice du 4ème trimestre de l'année N-1).

DELIBERATION N° 2 : FACTURATION DE BOIS DE CHAUFFAGE NON SOUMIS AU REGIME FORESTIER

M. le Maire précise au Conseil qu'il existe un contrat d'abattage avec les entreprises Rebillat et Brocard.

Les deux entreprises ont fait une offre pour reprendre des purges et des petits bois pour un volume d'environ 76 stères.

L'entreprise retenue pour cette vente est l'entreprise Brocard Emmanuel pour une offre à 5 € HT le stère, soit 380 € HT pour les 76 stères.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 55.

Compte rendu affiché le 27 février 2018

Le Président de séance

Le Maire
M. Arnaud GROSPERRIN